



> [Home](#) > [Library](#) > Document - Angola. Des journalistes arrêtés au cours d'expulsions forcées

## DOCUMENT - ANGOLA. DES JOURNALISTES ARRÊTÉS AU COURS D'EXPULSIONS FORCÉES

**AMNESTY INTERNATIONAL**

### Déclaration publique

Index AI : AFR 12/011/2007 (Public)

Bulletin n° : 232

ÉFAI

30 novembre 2007

### Angola. Des journalistes arrêtés au cours d'expulsions forcées

Amnesty International s'inquiète d'informations qui lui sont parvenues récemment faisant état d'expulsions forcées dans le quartier d'Iraque à Luanda, capitale de l'Angola, et de la détention illégale de deux journalistes au cours de ces expulsions forcées. L'organisation renouvelle ses appels au gouvernement angolais pour qu'il mette immédiatement un terme aux expulsions forcées et demande aux autorités de respecter et assurer la protection du droit à la liberté d'expression.

Amnesty International observe la situation sur le terrain et recueille des témoignages sur les expulsions forcées à Luanda depuis 2001. Environ 10000 familles ont été expulsées de force de leur domicile à Luanda au cours des six dernières années. Ces expulsions forcées ont été menées sans les garanties de procédure et le respect de la légalité exigés par les normes internationales, inscrites notamment dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), auquel l'Angola est État partie. Des centaines de personnes parmi celles qui ont été expulsées sont toujours sans logement ou hébergées dans des conditions inadéquates, sans accès à l'eau propre, à des sanitaires ou autres services de base.

Depuis juillet 2007, des centaines de familles ont été expulsées de force et ont eu leurs maisons détruites dans ce quartier par l'entreprise de construction *Jardim do Éden* (Jardin d'Éden). La majorité des expulsions ont été réalisées par des employés du *Jardim do Éden*, sous la protection d'agents d'une société de sécurité privée et de la police nationale. Des milliers d'autres résidents du quartier seraient toujours sous la menace d'une expulsion forcée et pourraient voir leur maison détruite. Ces expulsions sont menées en violation du droit international, sans notification ni consultation préalable des personnes concernées. Aucun relogement et aucune indemnisation n'a été fournie. Les expulsions forcées auraient pour but de libérer des terrains en vue de la construction d'un complexe de logements haut de gamme. Selon les informations reçues par Amnesty International, deux enfants seraient morts en novembre lorsque des engins de

construction ont démolie la maison dans laquelle ils dormaient.

Le mercredi 28 novembre 2007 au matin, deux journalistes, António Cascais qui travaille en free lance pour la radio allemande *Deutsche Welle* et Alexandre Neto de la radio angolaise *Desperta*, se sont rendus dans le quartier d'Iraque, où on leur avait signalé que des expulsions forcées étaient en cours et que des policiers et des agents d'une société de sécurité privée usaient d'un recours excessif à la force. Arrivés sur place vers 10h30 du matin, ils ont trouvé un groupe de résidents très en colère dont les maisons étaient en train d'être détruites par des membres de l'entreprise *Jardim do Eden*, protégés par des agents de la police militaire et d'une société privée de sécurité. Comprenant que les deux personnes qui venaient d'arriver étaient des journalistes, les résidents ont commencé à leur raconter leur histoire. Ils ont commencé à manifester et à scander «*À bas le MPLA !*».

À ce moment-là, des membres de la société privée de sécurité ont bousculé António Cascais, l'ont jeté à terre et ont continué de le molester tout en l'insultant et en menaçant de lui casser la figure. Sa chemise a été déchirée, son appareil photo saisi. Alexandre Neto a reçu des coups au visage et la carte mémoire de son appareil photo numérique et son magnétophone ont été saisis. La police militaire a ensuite emmené les deux journalistes, les poussant sans ménagement à l'arrière d'une voiture qui les a conduits au *Jardim do Eden*; ils y sont restés détenus plus de trois heures, au cours desquelles ils ont été interrogés et menacés par le directeur du *Jardim do Eden*, dans une salle remplie de membres de la police militaire. Ils ont ensuite été emmenés dans les bureaux de la *Direcção Nacional de Investigação Criminal* (DNIC, Direction nationale des enquêtes judiciaires) avant d'être finalement remis en liberté, sans avoir été inculpés, vers 17h00 le même jour. Certains des clichés numériques pris par António Cascais avaient été effacés de son appareil et ni le magnétophone ni la carte mémoire Memory Stick d'Alexandre Neto ne lui ont été rendus.

Amnesty International est préoccupée par la poursuite des expulsions forcées à Luanda, en violation des obligations internationales de l'Angola au titre du droit international relatif aux droits humains. L'organisation a, à de nombreuses occasions précédemment, appelé les autorités angolaises à mettre fin aux expulsions forcées et à décréter un moratoire sur les expulsions de masse tant qu'une politique du logement respectant les droits humains et un cadre légal offrant des indemnités effectives n'avaient pas été adoptés. L'organisation renouvelle ces appels aux autorités. Amnesty International appelle également les autorités à prendre des mesures concrètes et ciblées afin d'assurer à toutes les victimes des expulsions forcées des réparations adéquates, notamment un relogement et une indemnisation.

Amnesty International s'inquiète en outre de la détention illégale de deux journalistes dans les locaux de l'entreprise *Jardim do Eden*; les faits semblent s'être déroulés avec le consentement de la police et en violation du droit national angolais et du droit à ne pas être privé arbitrairement de liberté, inscrit dans le Pacte international civil et politique auquel l'Angola est État partie. Pour l'organisation, une telle détention illégale de journalistes constitue une restriction illégale du droit à la liberté d'expression inscrit dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le PIDCP.

Amnesty International appelle le gouvernement à veiller à ce que les journalistes puissent travailler en toute sécurité et sans avoir à craindre d'actes de harcèlement et d'intimidation, qui nuisent à un

journalisme indépendant, à la liberté d'expression et à la libre circulation de l'information.

### **Complément d'information**

Les expulsions forcées sont reconnues par la Commission des droits de l'homme des Nations unies comme une violation flagrante de plusieurs droits fondamentaux, notamment le droit à un logement suffisant, garanti par l'article 11(1) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Ainsi que l'a précisé le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, les expulsions forcées se définissent comme «*l'éviction permanente ou temporaire, contre leur volonté et sans qu'une protection juridique ou autre appropriée ait été assurée, de personnes, de familles ou de communautés de leurs foyers ou des terres qu'elles occupent. L'interdiction des expulsions forcées ne s'applique cependant pas aux expulsions assurées par la force conformément à la loi et au [droit international relatif aux droits humains]*».

*Amnesty International, International Secretariat, 1 Easton Street, WC1X 0DW,  
London, United Kingdom*

**VIEW THE OVERVIEW PAGE FOR THIS DOCUMENT**